

**Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport  
Spécialité « Perfectionnement sportif » - Mention « Tennis »**

**DOSSIER D'INSCRIPTION : PIÈCES À FOURNIR**

Une photo d'identité récente

L'engagement financier\*

L'inscription administrative à la Vérification des Exigences Préalables\* : **Satisfaire aux exigences préalables** :

- Justifier d'un niveau de jeu équivalent au classement fédéral de 15/2 à la date d'entrée en formation,
- Justifier d'une expérience d'enseignement de 90h en club sur une saison sportive,

**ou remplir les conditions de dispense** mentionnées à l'article 3 de l'arrêté du 31 décembre 2007

Le certificat médical à faire compléter par votre médecin\*

L'attestation d'accueil en structure\*

60,00 €

1 photocopie de la Carte Nationale d'Identité (recto-verso) OU du passeport OU du titre de séjour **en cours de validité** (le permis de conduire n'est pas recevable)

1 photocopie de l'un de ces documents :

- **PSC 1** (Prévention et secours civiques de niveau 1)
- **AFPS** (Attestation de Formation aux Premiers Secours)

***Si vous n'en êtes pas titulaire, le CREPS de Reims organise des sessions de formation (la fiche d'inscription est disponible sur notre site internet.)***

1 photocopie du certificat individuel de participation à la Journée de Défense Citoyenneté OU l'attestation de recensement pour les candidats n'ayant pas encore participé à la JDC

Extrait n°3 du casier judiciaire

Attestation de sécurité sociale

Attestation de responsabilité civile

1 CV

**1 document** relatif à vos expériences dans le champ de l'animation et du sport, à votre parcours sportif ainsi qu'à vos motivations pour intégrer la formation **à présenter le jour de votre entretien avec le jury**

1 photocopie de tout diplôme sportif ou d'animation, scolaire ou universitaire, ou tout autre diplôme ou qualification

Pour les personnes en situation de handicap, 1 photocopie de l'avis de la commission prévue aux articles A212-44 et A212-45 du code du sport. Pour toute question, n'hésitez pas à contacter Madame Caroline DIOT, référente handicap au CREPS de Reims (03 26 86 70 10 ou [caroline.diot@creps-reims.sports.gouv.fr](mailto:caroline.diot@creps-reims.sports.gouv.fr)).

\*modèle à télécharger sur notre site

Règlement en ligne de 60,00 € correspondant aux frais administratifs (non remboursables).